

SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 5 NOVEMBRE 2017

À la fermeture des mises en candidature vendredi le 6 octobre 2017 à 16h30 :
7 candidats ont été élus par acclamation soit :

Maire : Nancy St-Pierre

Siège no. 1 : Yves Lapointe

Siège no. 2 : Michel Viens

Siège no. 3 : Charles Montamat

Siège no. 4 : Francis Boucher

Siège no, 5 : Raymond Frève

Siège no. 6 : Renaud Ouellet

Tous les candidats ont été assermentés avant la réunion
publique du 7 novembre 2017.

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 novembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest à Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et ,
Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Francis Boucher,
Raymond Frève,
Renaud Ouellet,

Sont absents :

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Un photographe est venu pour la prise de photo des membres du conseil.
La séance est ouverte à 19h45 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse,
mme Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-11-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la
séance.

02-11-2017

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal du 3 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

► REMISE DES ÉTATS FINANCIERS ET DU BILAN AU 31 OCTOBRE 2017

03-11-2017

SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT les élections générales du 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que les signataires ne sont plus membres du conseil et que le maire a changé, il est obligatoire de faire une résolution pour désigner deux nouvelles personnes pour les signataires des effets bancaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par m. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne mme Nancy St-Pierre, mairesse et m. Francis Boucher, conseiller et maire suppléant comme substitut et renouvelle l'autorisation pour mme Nathalie Blais, directrice générale et mme, Sophie de Courval, adjointe, comme substitut, signataires des effets bancaires à compter du 7 novembre 2017. Il est obligatoire qu'au moins un employé et un élu signent chaque effet bancaire. Cette résolution annule et remplace toutes les autres résolutions antérieures.

04-11-2017

DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS;

Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que les membres du conseil reconnaissent avoir fait le dépôt des leurs intérêts pécuniaires.

05-11-2017

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska que soit nommé M. Francis Boucher comme maire suppléant pour un an à compter du 7 novembre 2017 et celui-ci remplacera la mairesse mme Nancy St-Pierre dans la municipalité ainsi qu'au niveau régional à la MRC de Kamouraska lorsqu'il le sera nécessaire.

06-11-2017

MEMBRE DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nancy St-Pierre, mairesse, M. Raymond Frève comme membres représentant du conseil au comité consultatif d'urbanisme et ce, à compter du 8 novembre 2017. Mme Gertrude Deschênes, M. Gino Charest, acceptent de renouveler leur mandat et Mme Lucie Briand accepte d'être nommée membre du CCU et tous les membres seront désignés pour un mandat de deux ans.

*** Report du sujet # 8**

- mandats et responsabilités des membres du conseil ce sujet sera reporté à la prochaine séance puisque les membres du conseil n'avaient pas les documents en main pour prendre une décision éclairée.

07-11-2017

CONTRAT DE RENOUVELLEMENT POUR L'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS CESA AVEC PG SOLUTIONS (COMPTABILITÉ MUNICIPALE) POUR 5 ANS.

ATTENDU qu'une proposition de PG Solutions pour un contrat de cinq (5) ans de 2018 à 2022 avec une augmentation fixe de 2% maximum par année ou une augmentation statutaire de PG Solutions si moindre :

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser la directrice générale à signer l'entente avec PG Solutions pour les cinq prochaines années selon les conditions énumérées dans la proposition, pour 2018 : 2% de plus que 2017 (3 715 \$) =3 789,30 \$ et pour les autres années 2% ou moindre.

08-11-2017

SOUPER DE NOEL AU KAMOURASKA À ST-DENIS

CONSIDÉRANT l'offre du maire de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie pour un souper rassemblant tous les maires du Kamouraska, samedi le 25 novembre 2017 au coût de 40\$ et ce, au profit de la réouverture du dépanneur de la municipalité :

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité du conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser le paiement pour deux soupers soit 80 \$ pour la présence de la mairesse et de son conjoint au souper rassemblant tous les maires du Kamouraska.

09-11-2017

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement pour les commandites et dons suivants : Groupe santé entraide de Saint-Joseph-de-Kamouraska (100\$), Grand défi à l'école Chanoine Beaudet (25\$) et Passeport Kamouraska (25\$).

10-11-2017

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAMEST POUR 2018

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 du service de sécurité incendie KamEst au montant total de 235 809 \$ déposées à la réunion qui a eu lieu à Saint-André :

CONSIDÉRANT QUE la quote-part des trois municipalités est basée sur le pourcentage de la population et celui de la richesse foncière uniformisée (RFU) de 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la base pour Saint-Joseph-de-Kamouraska est de 13,54% pour une population de 436 et de 11.95 % pour la richesse foncière uniformisée (RFU) de 33 359 319, représentant un total de 30 058 \$ pour 2018, une diminution de 502\$ par rapport à 2017.

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le budget 2018 proposé par la municipalité de Saint-Alexandre pour le service de Sécurité Incendie KamEst.

11-11-2017

EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR POUR LA STRUCTURE ET LE GÉNIE CIVIL DANS LE DOSSIER « CONSTRUCTION DE LA CASERNE »

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le

conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche de la firme Actuel Conseil afin de produire les plans pour la nouvelle caserne pour la structure et le génie civil et ainsi collaborer avec l'architecte M. Alfred Pelletier et ce, au prix de 7 750 \$ plus taxes. Ce prix inclue les plans et devis du projet ainsi que les services durant la construction, et la participation à l'étape de définition de projet et à une réunion de coordination pour les disciplines déjà énumérées.

12-11-2017

EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX DANS LE DOSSIER « CONSTRUCTION DE LA CASERNE »

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été fait à trois laboratoires de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les trois ont déposé une soumission voici les prix taxes en sus :

LER : 4 077.25 \$
Englobe : 6 250 \$
GHD : 7 075 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche du plus bas soumissionnaire soit le laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 4 077.25 \$ afin de produire l'étude géotechnique et le contrôle qualitatif des sols et matériaux sur le terrain de la nouvelle caserne sur le rang 5 Ouest. Une vérification des soumissions a été faite par l'ingénieur qui atteste de la conformité de LER.

13-11-2017

EMBAUCHE DE RURALYS POUR UN AVIS ARCHÉOLOGIQUE DU TERRAIN DU RANG 5 DANS LE DOSSIER « CONSTRUCTION DE LA CASERNE »

ATTENDU QUE le programme de subvention PIQM exige un avis de potentiel archéologique :

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche de RURALYS de La Pocatière pour émettre un avis de potentiel archéologique sur le terrain projeté pour la construction de la caserne et ce, au prix de 1 050 \$.

14-11-2017

CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ POUR TROIS ANS (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public sur le journal municipal le Bloc-Notes relative au déneigement des entrées de la municipalité :

CONSIDÉRANT QU'une seule offre de service a été déposée à la date de fermeture, soit :

Ferme Val Moreau au montant de 3 000 \$ pour les entrées des bâtiments municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'accorder un contrat pour trois ans de 2017 à 2020 à Ferme Val Moreau au prix de 3 000 \$ annuellement pour les entrées des bâtiments municipaux.

15-11-2017

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU AU NIVEAU LOCAL

CONSIDÉRANT QUE, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et doivent agir en cas d'embâcle ou

d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Gérald St-Pierre, inspecteur municipal, comme personne désignée, en remplacement de M. Bruno Bossé. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens. Cette désignation prend effet immédiatement.

16-11-2017

ENTRETIEN DES SYSTEMES ÉCOFLOS

CONSIDÉRANT QUE pour un contrat d'entretien des filtres au coût de 4 000 \$ pour 68 écoflos.
(12 bio filtres sur 80 sont sous la responsabilité de Premier Tech aqua.)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte l'offre de service de Premier Tech aqua afin de faire le travail nécessaire à l'entretien annuel des bio-filtres pour un montant forfaitaire de 4 000 \$ pour 2017. L'inspecteur sera informé de la venue du partenaire afin qu'il puisse observer le travail.

17-11-2017

APPUI À LA MAISON DE LA VALLÉE/MAISON DES NAISSANCES

CONSIDÉRANT les difficultés financières auxquelles fait face le conseil d'administration de la Maison de la Vallée ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment de la Maison de la Vallée est très bien construit, durable et sécuritaire et pourrait convenir à un nouvel usage ;

CONSIDÉRANT que l'agente de développement a présenté un document d'information concernant la possibilité d'une transformation de la bâtisse en maison de naissance, lequel document ayant reçu un accueil favorable du Conseil d'administration de la Maison de la Vallée ;

CONSIDÉRANT les retombées positives que pourrait avoir sur la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'installation d'une maison de naissance sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'appuyer le Conseil d'administration de la maison de la Vallée si celui-ci décide de préparer un projet et de le déposer auprès du CISSS pour l'établissement d'une maison de naissance dans la maison de la Vallée à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

18-11-2017

PROJET DE DOCUMENTAIRES HISTORIQUES

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser l'agente de développement à faire une demande financière au ministère de la Culture et des Communications pour réaliser le projet « historiques des

pionnières » dans le cadre de l'appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux.

Le conseil autorise la demande pour la réalisation du projet et réévaluera la réalisation de ce projet en fonction de la réponse obtenue auprès du Ministère et autorise Mme Julie Thibodeau-Bélair à signer tous les documents relatifs à cette demande.

19-11-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois d'octobre 2017

Paiements et/ou prélèvement directs : ménage (Rose-Élie) : 80 \$
Remboursement payé à l'intérieur de la paie : Élections 371 \$
- Frais de déplacement et de repas : 410,70 \$
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
Salaires et frais Desjardins : P.P. 21 et 22 : 12 199,79 \$ et 71,18 \$
Liste des comptes à payer (voir liste en annexe) : 41 808,22 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

20-11-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur la séance est levée à 22h20 sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents.

Nancy St-Pierre, mairesse

Nathalie Blais, directrice-générale